

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2018

PRESENTS :

MM	FRANCK	Bernard	Maire
	BRINGARD	Roger	Adjoint
	COMPERE	Jean-François	conseiller
Mme	BRECHBIEHL	Christiane	conseillère
MM.	ERNY	Michel	conseiller
	JAEGY	Sébastien	conseiller
Mmes	RIETH	Florence	conseillère

Absents excusés : MM. GUILLEMAIN Pierre (procuration à M. le Maire) – LERCH Christophe – Mmes ROTHRA Marie-Jeanne (procuration à Mme Rieth) – WILHELM Marion

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 février 2018
2. Fixation des taux d'imposition
3. Réalisation des travaux 2018
4. Vote de l'enveloppe budgétaire pour le régime indemnitaire communal
5. Affectation des résultats
6. Budgets primitifs (général et forêt)
7. Evolution des écoles
8. Circuits touristiques VTT
9. Inauguration du sentier des poètes
10. Chasse : nouveaux permissionnaires
11. Divers

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 FEVRIER 2018

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le compte-rendu du 9 février 2018.

2. EVOLUTION DES ECOLES

Le projet de RPI (regroupement pédagogique inter communal) initialement prévu avec les communes de Ranspach et Husseren ne se fera pas. Une partie des parents d'élèves de Ranspach étant opposé à ce projet.

Cependant, un regroupement scolaire sera engagé à la rentrée 2018 avec la commune d'Husseren. Cette organisation a été acceptée par les instances de l'inspection académique, à titre expérimentale.

Le regroupement des écoles des deux villages évitera une fermeture de classe à Husseren ainsi que la classe unique à 7 niveaux à Mitzach.

Dans la pratique de cette nouvelle structure, les enfants de l'école maternelle et du CM2 de Mitzach seront scolarisés à Husseren.

La commune de Mitzach prendra en charge le transport des élèves. Une convention entre les deux communes définira le fonctionnement et la prise en charge des frais. L'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) madame Sandra Felbinger, employée communale a été informé de l'évolution des écoles. Son emploi sera maintenu à l'école de Husseren.

Une réunion d'information publique est prévue pour jeudi 5 avril à 18 h dans la salle des fêtes de Mitzach.

3. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Les bases utilisées pour le calcul de l'impôt sont réévaluées tous les ans par l'administration. Monsieur le Maire précise que l'augmentation due à cette réévaluation des bases entraîne annuellement une légère augmentation des impôts directs pour les contribuables.

Cependant, les taux d'imposition de la commune sont proposés au même niveau qu'en 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 11.42

- Taxe foncière (bâti) : 14.92
- Taxe foncière (non bâti) : 50.92

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le maintien de ces taux.

4. REALISATION DES TRAVAUX 2018

Dans le cadre des travaux à réaliser pour 2018, le conseil municipal décide à l'unanimité les chantiers suivants :

- **La réhabilitation du chemin Entzenbach**

Ce chantier consistera à préparer la voirie pour y déposer un enrobé.

Ce chantier, d'un montant de 45 047 € HT, sera attribué à l'entreprise Royer qui a proposé la meilleure offre (tableau ci-dessous).

Une demande de subvention (DETR) est en cours d'instruction.

- **Le remplacement de tous les anciens luminaires de l'éclairage public par des systèmes à LED**

Ce chantier, pour un montant de 56 906 € HT sera attribué à l'entreprise Créativ TP qui a proposé la meilleure offre (tableau ci-dessous).

Une subvention de 40 484 € a été obtenue pour le financement de ces travaux.

TRAVAUX 2018 Récapitulatif des Offres			
Descriptif des travaux	Montant HT €	Montant TTC €	Entreprise
Optimisation de l'éclairage public / remplacement des anciens luminaires par des luminaires à Leds	56 906.00	68 287.20	Créativ T.P.
	59 903.00	71 883.60	COLOMBA
	81 460.00	97 752.00	C.E.T.
Réhabilitation du chemin du Entzenbach	45 047.00	54 056.40	ROYER FRERES
	48 998.00	58 797.60	PONTIGGIA
	60 018.00	72 021.60	Créativ T.P.

Tous ces travaux sont inscrits au budget primitif 2018.

Par ailleurs, un dossier de demande de subvention est également engagé pour remplacer des fenêtres sur le bâtiment mairie-école. En fonction de l'aide obtenue, ce remplacement de fenêtre sera aussi réalisé en 2018.

5. VOTE DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE POUR LE REGIME INDEMNITAIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que le salaire des employés est constitué en partie de prime. L'enveloppe budgétaire prévue pour ces primes doit être votée par le conseil municipal. Monsieur le Maire propose un montant de 15 000 € pour l'année 2018.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, l'inscription au budget de cette enveloppe complémentaire.

6. AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'affectation des résultats de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTATS CUMULES AU 31/12/2017

	RESULTAT EXERCICE 2017	RESULTAT DE CLOTURE 2017	Chiffre pour affectation du résultat	N° du chapitre à affecter
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	27 228.68	- 11 374.37	- 11 374.37	001 dépense et 1068 recette
Fonctionnement	29 830.58	111 132.66		
Total I	57 059.26	99 758.29	99 758.29	002 recette
BUDGET FORET				
Investissement	- 44 539.40	- 45 208.69	- 45 208.69	001 dépense et 1068 recette
Fonctionnement	36 555.52	137 218.63		
Total II	- 7 983.88	92 009.94	92 009.94	002 recette
TOTAL GENERAL	49 075.38	191 768.23		

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'affectation des résultats.

7. BUDGETS PRIMITIFS 2018

Monsieur le Maire propose les budgets primitifs ci-dessous :

Budget général :

Investissement	:	dépenses	170 224.37
		recettes	170 224.37

Fonctionnement:		dépenses	376 715.00
		recettes	376 715.00

Budget forêt :

Investissement	:	dépenses	77 708.69
		recettes	77 708.69

Fonctionnement	:	dépenses	151 270.00
		recettes	209 329.94

Le détail des budgets est présenté ligne par ligne en recette et dépense.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le vote des budgets.

8. CIRCUITS VTT

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

9. INAUGURATION DU SENTIER DES POETES

L'association « Mitzacher Elsasser Theater » organisera en partenariat avec la commune, l'inauguration d'un sentier des poètes. Mitzach sera un des rares village d'Alsace à avoir son sentier culturel.

Les associations locales, la chorale et la musique, participeront et animeront cette cérémonie. Pour marquer cet évènement exceptionnel qui restera dans les annales du village, M. le Maire propose que la commune prenne en charge le repas offert aux invités de la cérémonie.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

10. CHASSE : NOUVEAUX PERMISSIONNAIRES

Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de deux permissionnaires de chasse, MM. KANNY Gérard et HUG Paul.

Trois nouvelles candidatures sont présentées pour leur remplacement :

- M. Alexandre SOUR
- M. Bruno SITTERLE
- M. Mathieu BEHRA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour ces nouveaux permissionnaires de chasse.

11. DIVERS

Réunion de travail PLUI

Une réunion de travail pour le conseil municipal est fixée au lundi 9 avril à 19h30 en mairie pour analyser la dernière révision du PLUI. Cette réunion sera animée par Mme Laura KWIATKOWSKI qui est en charge au niveau de la communauté de Communes du service de l'urbanisme.

Durant le conseil municipal qui se tiendra le même jour à partir de 21h30, un avis devra être émis sur le PLUI (selon les articles L. 153-16 et R. 153-4 du Code de l'Urbanisme).

Gens du voyage : en juillet 2016, des gens du voyage se sont installés illicitement à l'entrée du village sur des terrains privés.

Suite à leur passage un recensement des frais a été fait par la communauté de communes qui est en charge de la gestion de l'eau et de l'élimination des ordures ménagères.

Une facture de 2 509 € a ainsi été établie pour régulariser les frais engendrés par les gens du voyage.

Après 18 mois de poursuite et de procédures suivies par le trésor public, la somme de 2 509 € a été saisie au groupe « action de grands passages » dont font partie les gens du voyage qui ont squatté notre village en 2016.

Cette information nous a été confirmée par le Chef de Poste de la Trésorerie de Saint-Amarin en date du 9 mars 2018.

Un bûcher aura lieu cette année à Mitzach.

Séance levée à 22h30.

FRANCK	Bernard	Maire	
GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint au Maire	Absent excusé. Procuration à M. le Maire
BRINGARD	Roger	Adjoint au Maire	
COMPERE	Jean-François	Conseiller Municipal	
BRECHBIEHL	Christiane	Conseillère Municipale	
LERCH	Christophe	Conseiller Municipal	Absent excusé
ERNY	Michel	Conseiller Municipal	
JAEGY	Sébastien	Conseiller Municipal	
RIETH	Florence	Conseillère Municipale	
ROTHRA	Marie-Jeanne	Conseillère Municipale	Absente excusée procuration à Mme Rieth
WILHELM	Marion	Conseillère Municipale	Absente excusée